

Le 17 mars 2009 à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique DECAUDIN, Maire. Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur WOLFF Jean-Christophe.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été lu et approuvé sans observation.

Monsieur LAUDY Franck est nommé secrétaire de séance.

- **Dél 2009/19 – COMPTE DE GESTION M14**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Dél 2009/20 – COMPTE ADMINISTRATIF M14**

Les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame GIRARD Francine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi.

		Dépenses	Recettes	Solde
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat propres à l'exercice 2008	<b>391 944,62</b>	<b>468 928,85</b>	<b>76 984,23</b>
	Résultat antérieurs reportés		<b>294 590,16</b>	<b>294 590,16</b>
	Résultats à affecter	<b>391 944,62</b>	<b>763 519,01</b>	<b>371 574,39</b>

		Dépenses	Recettes	Solde
SECTION D' INVESTISSEMENT	Résultat propres à l'exercice 2008	<b>432 080,37</b>	<b>348 067,90</b>	<b>-84 012,47</b>
	Résultat antérieurs reportés		<b>205 823,61</b>	<b>205 823,61</b>
	Résultats à affecter	<b>432 080,37</b>	<b>553 891,51</b>	<b>121 811,14</b>

Restes à réaliser au 31/12/2008 INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
	404 422	81 143	-323 279

Résultats cumulés 2008 (Y compris les restes à réaliser)	Dépenses	Recettes	Solde
	1 228 446,99	1 398 553,52	170 106,53

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),
4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Dél. 2009/21 - AFFECTATION DU RESULTAT M14**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5)

Après avoir approuvé le 17 mars 2009, le compte administratif 2008 qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 371 574,39 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de 121 811, 14 €

Un solde de restes à réaliser de – 323 279 €

Entraînant un besoin de financement s'élevant à 201 468 €

- vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2008,
- considérant les besoins recensés pour l'exercice 2009,

décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget primitif de l'exercice 2008 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068)

Financement de la section d'investissement 201 468 €

- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) = 184 249 €.

## **PREPARATION DU BUDGET**

Le Maire Dominique DECAUDIN propose plusieurs scénarii concernant l'augmentation des impôts locaux (augmentation de 2%, 4% ou 4% et 6% pour la taxe professionnelle).

Julien GRANDMANGE demande la justification d'une telle hausse en temps de crise.

Dominique DECAUDIN explique qu'en moyenne cette hausse représente un effort de 17€ par foyer fiscal. Le maire pense que cet effort est possible cette année car les autres collectivités locales (Région, Département, Communauté de Communes) n'augmentent pas leurs taux d'imposition. Il souligne qu'il s'agit simplement de rattraper le décalage qui existe avec les autres communes voisines. De plus le taux de l'impôt sur Cormicy est très loin des moyennes du canton et du département.

Dominique DECAUDIN rappelle enfin que les subventions et les dotations sont calculées par rapport à l'effort fiscal de la commune.

- **Dél. 2009/22 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame GIRARD qui propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

- L'ABEP : 2750 €
- Les Pompiers : 350 €
- Les Anciens Combattants : 250 €
- Le Comité des Fêtes : 4000 €
- L'école de musique de Courcy : 100 €
- Les Choucas : 300 €
- Cormicy, ma ville, son histoire : 400 €
- La Coopérative des écoles : 350 €
- L'AFR : 3000 €
- La Villanelle : 70 €
- Le Massif de Saint-Thierry : 150 €
- Divers : 1000 €

Le Conseil Municipal accepte ses propositions à 12 voix pour et 1 voix contre.

Valérie MICHEL s'étonne de la faiblesse de la subvention au comité des fêtes.

Francine GIRARD rappelle que les associations qui demandent des subventions, doivent remettre un bilan financier et d'activités pour l'année écoulée, un budget prévisionnel et un descriptif des projets à venir. La subvention est calculée et proposée en fonction de ces éléments. De plus, ces éléments doivent parvenir à la Mairie suffisamment tôt pour que le conseil municipal puisse voter le budget avant le 31 mars.

Dominique DECAUDIN rappelle les règles de gestion saines des subventions aux associations par les collectivités locales.

## **INVESTISSEMENTS**

Suite à un oubli, le département ne subventionnera à priori pas les investissements concernant le logement (rénovation du logement de la Poste et du presbytère). Le SIEPRUR pourrait apporter un financement sur ces projets. Francine GIRARD va se rapprocher de la CCI pour envisager de nouvelles opportunités de financement.

Rénovation de la salle omnisport : un deuxième devis, beaucoup moins cher que le premier devis permet d'envisager en plus du projet initial une rénovation de la salle des jeunes (chauffage) avec le même budget.

Eclairage de la place de la mairie : Le Département souhaite entamer une réflexion sur la réfection globale de la traverse de Cormicy avec sécurisation des entrées du village. Cette réfection pourrait intégrer la place de la Mairie. En attendant cette réflexion, des travaux à minima vont être envisagés.

Signalisation dans le village : dans ce projet, l'office du tourisme départemental et régional peut amener une aide financière car Cormicy est le premier village du département de la Marne et de la région Champagne Ardenne traversé par la RD944 en venant de l'Aisne. L'office du tourisme demande qu'une séparation entre la signalétique publique, touristique et commerciale soit effectuée. De plus une signalétique conforme aux standards du département devra être utilisée. Le projet va donc être réétudié dans ce sens.

Micro-crèche : Dominique DECAUDIN annonce que la CAF et probablement la MSA vont accompagner ce projet. Les différents partenaires consultés sur ce projet nous demandent d'envisager une augmentation du nombre d'enfants accueillis par cette structure. Le projet va donc être réétudié pour transformer les locaux de l'ancienne école maternelle en un pôle consacré à la petite enfance. Une salle sera dédiée aux nourrices qui souhaitent se réunir.

- **Déi 2009/23 – ACHAT D'UN MICRO-TRACTEUR**

Au vue des devis concernant l'achat d'un micro-tracteur professionnel ISEKI, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'entériner la décision du Maire et de donner un avis favorable pour un achat chez l'entreprise CAMUS pour un montant de 19 500 € H.T. L'entreprise CAMUS assure la reprise de l'ancien micro-tracteur pour un montant de 8000 € H.T.

• **Dél 2009/24 – RETRAIT DE LA DELIBERATION 2008/126**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de la Sous-Préfecture concernant la délibération 2008/126 du 9 décembre 2008 reçue en Sous-Préfecture le 8 janvier 2009.

Dans ce courrier, il est demandé au Conseil Municipal de retirer cette délibération car il n'est pas possible de fixer un montant de dédommagement qui ne porterait pas sur l'intégralité du préjudice subi et serait donc susceptible d'être déclarée illégale en cas de recours devant le Tribunal Administratif.

Le Conseil Municipal accepte de retirer cette délibération.

• **Dél 2009/25 – DROITS DE PLACES**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame GIRARD qui explique aux membres présents que les tarifs des droits de places doivent être révisés :

- Lors des brocantes le prix sera de 5 € les 2 mètres
- Pour les forains, le prix sera de 5 € le mètre linéaire pour les caravanes (confiserie, tir...) et pour les gros métiers, il sera de 200 € avec une durée maximum de 5 jours
- Pour les autres métiers (manège enfantin...), le prix sera de 75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

• **Dél 2009/26 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2008/118 COUPON DE BOIS**

Monsieur le Maire annonce que la mairie a reçu des demandes de coupons de bois. Des propositions sont annoncées :

- ✓ Réserver ces coupons de bois aux habitants de Cormicy ;
- ✓ Les limiter à trente stères par foyer au maximum ;
- ✓ Diminuer le prix du coupon à 8 euros le stère afin de justifier l'éloignement, le débardage et le nettoyage des parcelles ;

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement des coupons de bois : tirage au sort des parcelles, respect d'un règlement, tout en soulignant l'objectif à savoir entretenir nos bois et permettre à la population d'accéder à un mode de chauffage accessible et moins coûteux.

Un contrat sera établi au nom de chaque bénéficiaire, un acompte de 80 € sera demandé à la signature et transmis à la Trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité des membres présents ces propositions, sauf Messieurs LAUDY et DECAUDIN qui souhaitaient le prix du coupon à 7 euros.

**QUESTIONS DIVERSES**

Emmanuel COLLIN fait le point sur un projet du SIEM concernant la création du poste de transformation électrique du faubourg de Sapigneul en remplacement du poste haut de la route de Berry au bac. Au vu de l'emplacement de ce nouveau poste (contre le mur du cimetière), une lettre va être envoyée pour demander un changement d'emplacement.

Emmanuel COLLIN annonce la fin de l'élagage / broyage dans les jours à venir. Cette opération réalisée par les agents communaux, a été financièrement très intéressante par rapport à l'intervention d'une société spécialisée.

Laurent KRIF relate sa rencontre avec M. CHARLIER, propriétaire des cellules commerciales à coté de l'Ecomarché. M. CHARLIER a un projet de création d'un restaurant (25 places) et d'un magasin de vêtements dans les cellules rendues disponibles par l'arrêt de l'activité de Nature et Décoration. Monsieur KRIF précise que nous avons suggéré à Monsieur CHARLIER de rencontrer la CCI pour l'expertise de son projet.

Franck LAUDY fait le point sur l'état d'avancement du projet de création de site internet pour la communauté de communes et la commune de Cormicy. Sylviane LECLERE, Francine GIRARD et Franck LAUDY ont participé à une première réunion avec la société ARTEGO afin de définir la charte graphique du site. La commission communication va se réunir dans les prochains jours pour définir le contenu du site.

Alain GROSJEAN demande si cette année la brocante dépassera la pharmacie. Francine GIRARD précise que l'année dernière, il y avait un problème de déviation suite à des travaux de voirie, ce qui empêchait, pour des raisons de sécurité, la brocante de dépasser la pharmacie. Pour la brocante du 5 avril rien ne s'oppose plus à ce que la brocante monte plus haut dans la rue. Cela va dépendre du nombre d'exposants.

Julien GRANDEMANGE remarque que le nouveau sens unique devant l'école maternelle n'est pas toujours respecté, notamment au niveau du sens interdit qui se trouve au croisement avec la rue Arsène COLAS. Une demande d'intervention de la gendarmerie pourra être envisagée si la réglementation n'est pas respectée.

Mathias PORGEON s'inquiète de la répartition du personnel dans les locaux de la Mairie et des problèmes de confidentialité qui pourraient en résulter. Dominique DECAUDIN explique qu'il est conscient de ces problèmes mais qu'à ce jour il n'y a pas de solution au vu de la configuration des locaux.

Francine GIRARD annonce la création d'une nouvelle association sur Courcy : « Vacarme Reims ». Cette association a pour objet l'avenir de la BA112. L'adhésion est fixée à 3€.